

Affichage français versus affichage bilingue La Cour suprême tranche ce matin le noeud gordien

Michel C. Auger

C'EST CE MATIN à 10 h 30 que les lourdes portes de noyer s'ouvriront dans la salle d'audience principale de l'édifice de la Cour suprême du Canada pour laisser entrer les juges qui annonceront leur décision tant attendue sur la constitutionnalité des dispositions de la loi 101 sur l'affichage. On s'attend généralement à un ju-

gement plutôt long et, si la Cour suit la tradition qu'elle a établie au cours des dernières années pour ses grandes décisions constitutionnelles, il devrait être signé par « la cour », c'est-à-dire collectivement par les cinq juges qui signeront la décision.

Cette tradition n'exclut toutefois pas qu'un ou plusieurs juges se désolidarisent de la décision majoritaire ou une opinion différente bien qu'arrivant à la même conclusion que la

majorité.

Il faut toutefois remarquer que lors de ses trois premières interventions sur la loi 101, les juges avaient été unanimes et avaient signé collectivement le jugement.

La Cour a choisi de rendre jugement lors d'une audience publique, ce qu'elle n'est plus tenue de faire depuis les modifications à sa loi l'an dernier, ce qui signifie que les procureurs de toutes les parties impliquées se retrouveront dans la salle

d'audience pour le prononcé du jugement.

Quelques minutes après 10 h 30, un huissier annoncera simplement « The Court, la Cour » et les sept juges du plus haut tribunal du pays — deux postes sont présentement à pourvoir — feront leur entrée derrière le banc, le juge en chef Brian Dickson en tête, le dernier arrivé, l'Ontarien John Sopinka fermant la marche.

Oubliez les toges rouges bordées

d'hermine, qu'on ne sort plus que pour les photographies officielles, les juges seront en toge noire, comme tous les avocats présents d'ailleurs.

Le jugement sur la loi 101 sera le dernier appelé lors de cette audience publique, alors que 10 autres jugements et la décision de la Cour dans 16 requêtes en autorisation d'en appeler seront rendus.

Le juge en chef Brian Dickson a refusé que l'audience soit télévisée, comme elle l'avait été en 1981 lors du

jugement sur le rapatriement de la Constitution alors que la Cour avait été quelque peu embarrassée par une panne de son en plein milieu de l'émission spéciale.

Voir page 10 : Cour suprême

■ Voir autres informations

— Page 2

Washington prêt à discuter avec Arafat

Les 3 conditions posées par les É.-U. sont remplies, révèle Shultz

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis sont prêts à entamer un « dialogue substantiel » direct avec l'Organisation de libération de la Palestine, celle-ci ayant rempli les trois conditions posées par Washington, a annoncé hier soir à Washington le secrétaire d'État, M. George Shultz.

L'information était simultanément publiée par la Maison-Blanche.

Le porte-parole de l'OLP, M. Ahmed Abderrahman, a rapidement qualifié la décision américaine de « tournant historique », en souhaitant que le dialogue « aboutisse dans les plus brefs délais ».

Israël a fait part hier soir de son désaccord avec la décision américaine d'ouvrir un dialogue direct avec l'OLP, selon un communiqué publié par l'ambassade israélienne à Washington.

« Nous regrettons la décision des États-Unis d'établir un contact avec l'OLP. Nous ne considérons pas que cette démarche fera avancer le processus de la paix », indique le bref communiqué.

M. Oded Eran, chef de mission

adjoint, a pour sa part indiqué à la chaîne de télévision NBC que si « nous sommes deux des alliés les plus proches et allons le rester, cela ne veut pas dire que nous n'avons pas des divergences d'opinion sur certains sujets ».

Cette étape majeure dans la politique américaine au Moyen-Orient a été annoncée au cours d'un briefing convoqué de manière impromptue au département d'État quelques heures après une conférence de presse donnée à Genève par le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat.

« J'ai autorisé notre ambassadeur à Tunis (M. Robert Pelletreau) à se rendre disponible pour un dialogue direct », a déclaré M. Shultz. Ce sera le « seul canal de communication autorisé » à cet effet, a-t-il ajouté. L'OLP a son siège à Tunis.

Quelques heures plus tôt, M. Arafat avait notamment déclaré à Genève que l'OLP reconnaissait le droit d'Israël à l'existence, acceptait les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU

Voir page 10 : Dialogue



Le chef de l'OLP, Yasser Arafat, semblait de bonne humeur, hier, à Genève, alors qu'il causait avec Elias Khoury, prêtre catholique membre de son organisation.

Bourassa bougera vite

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LES RÈGLES de procédure de l'Assemblée nationale devront être suspendues pour permettre l'adoption rapide d'un projet de loi sur la langue si, comme cela est probable, une intervention législative s'avère nécessaire dans la foulée du jugement de la Cour suprême.

Si un vide juridique est créé par ce jugement, l'Assemblée nationale n'aura d'autre choix que de procéder rapidement et adopter dès la semaine prochaine une loi, expliquent-on au bureau du premier ministre où on ajoute qu'inévitablement il faudra aussi limiter la durée du débat.

La décision de présenter un projet de loi sera prise dès aujourd'hui par le conseil des ministres, qui se donnera ensuite jusqu'à dimanche pour approuver le contenu de ce projet de loi. Dès lundi matin, l'Assemblée nationale en sera saisie.

Le premier geste qui sera alors posé par les députés sera la suspension des règles de l'Assemblée nationale. Le gouvernement invoquera alors l'urgence de la situation. Il n'y

Voir page 10 : Bourassa

Libre-échange et pertes d'emplois

Ottawa paiera « tout ce qu'il faudra », dit Crosby

Michel Vastel
de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT Mulroney est « prêt à dépenser tout ce qu'il faudra pour aider les travailleurs à faire face à l'impact du libre-échange ».

Le ministre du Commerce extérieur, John Crosby, en a pris l'enga-

gement hier en conférence de presse, quelques minutes après avoir déposé le projet de loi assurant la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. (Un projet de loi semblable avait été déposé le 24 mai dernier et adopté par la Chambre des communes le 31 août. Il en était rendu au stade de l'étude en comité au Sénat.

Le projet d'hier ne comporte que quelques modifications techniques et mineures).

Aux demandes répétées de l'opposition de prévoir des programmes de transition pour la main-d'oeuvre directement affectée par le libre-échange, le gouvernement avait d'abord opposé une fin de non-recevoir. Puis le premier ministre avait in-

diqué que ces travailleurs pourraient puiser dans le fonds de \$1,5 milliard de la Stratégie nationale de l'emploi.

Hier, John Crosby s'est engagé à mettre de nouveaux fonds à la disposition de la main-d'oeuvre si le milliard déjà engagé pour 1988 n'est pas suffisant. Les membres de la Commission royale d'enquête sur l'union économique avaient évalué à \$3 ou

\$4 milliards, sur une dizaine d'années, les fonds de transition nécessaires.

Le dépôt du projet de loi en première lecture, une simple formalité, a pris tout l'après-midi hier alors que, se servant de la procédure, les partis d'opposition ont imposé deux votes par appel nominal aux Com-

Voir page 10 : Ottawa

Projet-Culte demande la démission de Dutil

Son implication dans la Cité écologique contrevient à son poste

MICHEL LEGAULT
Collaboration spéciale

PROJET-CULTE, un organisme d'éducation et de renseignements sur les sectes, a demandé hier la démission du ministre délégué à la Famille, M. Robert Dutil, à cause de son implication dans la Cité écologique de Ham-Nord.

En acceptant que sa femme et ses trois enfants habitent à la Cité écologique de l'ère du Verseau, le ministre s'est placé dans une position où il risque d'être influencé dans ses fonctions, affirme Projet-Culte. « Cette situation est incompatible avec sa tâche », ont souligné les porte-parole de l'organisme en conférence de presse.

Les dirigeants de ce groupe d'éducation et de renseignements

sur les sectes ont distribué un document faisant état des liens secrets entre la Cité de Ham-Nord et un organisme religieux, la Fraternité blanche universelle (FBU).

Selon M. Yves Casgrain, qui a recueilli les témoignages de quatre ex-résidents, « la Cité écologique dispense l'enseignement de la FBU ». Pour la FBU, des êtres invisibles vivent au centre de la Terre, et les femmes enceintes doivent suivre des rituels bien précis afin qu'un être supérieur accepte de se réincarner dans leur nourrisson. Les adeptes de la

Voir page 10 : Projet-Culte

■ Voir autres informations — Page 3

L'heure des comptes a sonné pour les pro-Chrétien et pro-Turner

Pierre O'Neill

COMMENT expliquer la piètre performance électorale des libéraux fédéraux au Québec ? John Turner ? Raymond Garneau ? L'incompétence des responsables de l'organisation ? Des stratégies et une thématique qui ne collaient pas à la nouvelle réalité québécoise ?

Autant de questions auxquelles députés, candidats défaits et cadres élus de l'aile québécoise du PLC tenteront de répondre à l'occasion d'un caucus secret qui se tiendra demain à Montréal.

Quelques jours seulement après le congédiement de six permanents des secrétariats de Montréal et Québec, ce post-mortem promet des règlements de comptes entre les loyalistes de John Turner et les éléments pro-Chrétien. Après vérifications, il s'avère que les plus importants cadres mis à pied sont des « garnistes ». Et ils accusent les dirigeants du PLC-Québec d'avoir procédé à cette « purge », uniquement pour faire place à l'organisation de Jean Chré-

tien. Manoeuvre qu'ils attribuent au président de l'aile québécoise du parti, Francis Fox.

Pour avoir été conjointement responsable avec Rémi Bujold de la bonne marche de cette campagne



Francis Fox : prépare-t-il la rentrée de Chrétien ?

électorale, Raymond Garneau est au premier rang des boucs émissaires. Il vient de démissionner du poste de leader du PLC au Québec, mais il a été invité au post-mortem de demain à titre de candidat défait. Il se peut cependant qu'il s'abstienne d'y participer, en invoquant la nomination qu'il vient d'accepter à un haut poste d'une institution financière.

Quant aux allégations de purge, elles irritent singulièrement le président du PLC-Québec, Francis Fox, qui justifie le congédiement des six permanents par l'urgence d'une rationalisation des ressources humaines et la nécessité de couper dans les dépenses pour assainir la situation financière. Il estime devoir prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter que le parti se retrouve avec de lourds déficits, comme au lendemain de la défaite de 1984.

« Après une élection, c'est le moment de rationaliser ».

Rationalisation d'autant plus justifiable, selon Francis Fox, que les projections budgétaires pour l'année 1989 sont de seulement \$600,000, soit \$300,000 de moins que le budget de

Voir page 10 : Libéraux

AUJOURD'HUI

Rien ne va plus à Armand-Frappier

Aux prises avec une crise interne et de graves problèmes financiers, l'Institut Armand-Frappier doit se réorienter. Page 3

Évacuations en Arménie

Près de 25,000 sinistrés ont été évacués d'Arménie, où les sans-abri combattent les infections et le froid. Page 5

Succès syndical en Espagne

Madrid a admis que la grève des syndicats avait été massivement suivie. Page 4

Déficit commercial en baisse aux USA

Le déficit commercial des États-Unis s'est à nouveau résorbé en octobre, mais la machine économique montre de plus en plus de signes d'essoufflement. Page 15

Ski alpin

De nombreux centres de ski alpin ouvrent leurs portes en fin de semaine. Robert Choquette présente un survol des stations et des pistes en activité. Page 13

MS-DOS SIMPLIFIÉ
Le guide de l'essentiel l'aide à bien comprendre son PC et à l'utiliser au maximum.
Le livre d'or de l'informatique!

LOGIQUES ORDINATEURS

MS-DOS SIMPLIFIÉ
Le guide de l'essentiel l'aide à bien comprendre son PC et à l'utiliser au maximum.
Le livre d'or de l'informatique!

12,95 \$

CADEAUX PRATIQUES...

pour celui et celle qui possèdent un ordinateur IBM PC ou PC compatible

CADEAUX INTELLIGENTS

Disponibles dans toutes les bonnes librairies et chez tous les bons dépositaires

Distribué par LOGIDISQUE Inc., c.p. 10, succ. D, Montréal QC H3K 3B9 (514) 933-2225

HUGO • LE DICTIONNAIRE
Vérifie les fautes de frappe, les fautes d'orthographe et les fautes de grammaire.
HUGO est compatible avec la plupart des traitements de texte!

84,95 \$

HUGO le dictionnaire
COMPATIBLE
Word Perfect, Wordstar, PC Write, le Secrétaire personnel, l'Écrivain public PC et tous les traitements de texte post-alphas

LOGIDISQUE

Les Tisserands du pouvoir II: un tissu de clichés défraîchis

Nathalie Petrowski

LE CINÉASTE Claude Fournier a sévi une fois de plus, hier soir, avec le lancement des *Tisserands du pouvoir II*, la suite et fin (dieu merci) de sa saga sur l'exode des Québécois en Nouvelle-Angleterre.

Présenté par Steinberg au Cinéma Saint-Denis en présence du metteur en scène, des acteurs et du secrétaire d'État, Lucien Bouchard, le film a reçu un accueil chaleureux de la part d'invités qui ont davantage vibré aux cordes nationalistes du film qu'à ses qualités cinématographiques.

Campé dans le Woonsocket de 1920, le film retracé la révolte des nationalistes catholiques de langue française contre le pouvoir des Anglais de l'église irlandaise, révolte avortée tant par la trahison du Vatican que celle des élites canadiennes-françaises catholiques.

Va pour la leçon d'histoire. Claude Fournier a minutieusement reconstitué les faits historiques, au risque d'ennuyer son public avec des complexités historiques qui ne sont pas toujours évidentes, au risque aussi de ternir son enthousiasme avec une révolte qui se solde sur l'échec d'un

peuple qui se fait une fois de plus, royalement avoir.

Va pour la leçon d'histoire bis. Claude Fournier a fait ses devoirs de patriote et n'a pas cherché à embellir les faits ni à nous épargner les drames et les larmes. Historiquement, le film non seulement marche, mais a le mérite de nous rafraîchir la mémoire.

Pour la leçon de cinéma par contre, il faudra repasser. Le film est un tissu de clichés. Sa facture lourde, tautoue, maladroite révèle un artisan de la télévision dont le vocabulaire cinématographique est douloureusement limité.

Problèmes de montage trop lent, d'éclairages parfois sous-exposés, de direction d'acteurs inégale : certains acteurs comme Michel Forget, Andrée Pelletier et Charlotte Laurier s'en sortent avec les honneurs de la guerre tandis que d'autres comme Gabrielle Lazure se plantent admirablement. Ruptures de ton trop brusques aussi, mouvements de foule statiques, invraisemblances de certaines situations, bref « name it ». Tous les écueils de la mise en scène y sont réunis dans un joyeux cocktail de champs contre champs et de scènes qui semblent toutes commencer par une porte qui s'ouvre.

Manifestement, *Les Tisserands du*



Hier soir, lancement au Salon des Cent, rue Saint-Denis, de la deuxième partie des *Tisserands du pouvoir* intitulée *La révolte*. Ci-haut, trois comédiens du film : Anne Létourneau, Pierre Chagnon et Charlotte Laurier.

Pouvoir II n'est pas un film d'auteur. C'est avant tout une co-production avec la France, ce qui veut que les Français, accablés dans la première partie, sont sauvés de la disgrâce dans la deuxième, co-production oblige. C'est un film grand public, un

mélo qui aurait intérêt à être directement détourné de la salle à la faveur du petit écran, où il pourrait rivaliser avec *Lance et Compte*, *L'héritage*, et peut-être marquer des points sinon récolter une belle grosse cote d'écoute.

Dans la cause Chaussure Brown, les procureurs des commerçants impliqués et d'Alliance Québec soutiennent que le Québec a le droit d'exiger que le français soit présent dans l'affichage, mais n'a pas le droit de proscrire une autre langue, alors que les procureurs de M. Singer ont soutenu que le Québec n'avait pas même le droit constitutionnel d'obliger quelqu'un à avoir du français dans une affiche sous peine pénale.

◆ Projet-Culte

FBU travaillent à l'avènement d'une société nouvelle où la communauté sera plus importante que la famille. Les porte-parole de Projet-Culte affirment avoir retrouvé ces croyances à la Cité de Ham-Nord. M. Casgrain et M. Mike Kropfeld ont présenté un vidéo d'une vingtaine de minutes produit en 1987 et destiné exclusivement aux résidents de la Cité. Dans ce document visuel, le pdg de la Cité, M. Michel de Cornellier, interprète des préoccupations actuelles comme le sida et la bombe atomique à la lumière des prophéties de l'Apocalypse selon Saint-Jean.

Par ailleurs, selon Line Beauchamp, directrice d'Info-Croissance, un organisme qui, lui, surveille les activités des groupes de croissance personnelle, le ministre Dutil aurait participé à des ateliers de l'Institut de développement de la personne (IDP) en 1986 ou 1987. Cet institut est l'un des six groupes du genre dont les activités ont été condamnées l'an dernier par Info-Croissance.

Info-Croissance reprochait alors à l'IDP ses méthodes de recrutement et l'assujettissement psychologique auquel étaient soumis les participants à ses ateliers.

Mme Annie Marquier-Dumont, la directrice de ce centre, a publiquement mentionné l'an dernier qu'un ministre de la Beauce avait participé aux ateliers de l'Institut. Selon le PDG de la Cité, Michel de Cornellier, Mme Dumont aurait voulu s'associer avec la Cité de Ham-Nord en 1987, mais M. de Cornellier affirme avoir décliné cette offre.

◆ Dialogue

comme « base de négociations » au conflit et renonçait « totalement et absolument au terrorisme ».

Ces trois conditions avaient été posées par les États-Unis comme préalable à une ouverture du dialogue avec l'organisation palestinienne.

« Ils (l'OLP) ont clarifié leurs déclarations (ce que réclamait Washington), a commenté M. Shultz. Je n'ai pas changé ma position, ce sont eux qui ont modifié la leur », a déclaré le secrétaire d'État, qui, fin novembre, refusait de délivrer un visa à M. Arafat pour qu'il puisse se rendre au siège des Nations unies à New York.

M. Shultz a ainsi souligné que les États-Unis « continuaient à garantir la sécurité d'Israël ».

Les États-Unis exigeaient depuis des années de l'OLP qu'elle accepte les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, reconnaisse le droit d'Israël à l'existence et renonce au terrorisme « clairement et sans ambiguïté ».

Mardi encore, le département d'État avait jugé que le discours de M. Arafat, prononcé le même jour devant l'Assemblée générale des Nations unies à Genève, n'avait pas répondu à ces critères, bien que « des parties tierces » leur eurent indiqué à l'avance qu'il allait le faire.

Commentant la décision annoncée hier par le gouvernement américain, M. Shultz a souligné que son objectif n'était pas le dialogue avec l'OLP « mais » la paix « au Moyen-Orient. » Je considère ceci comme une étape supplémentaire vers le début de négociations directes entre « les parties au conflit, a-t-il dit, précisant que les États-Unis ne prendraient pas représenter Israël.

Le secrétaire d'État a appelé à ce sujet la position américaine selon laquelle l'avenir de « la Cisjordanie et de la bande de Gaza ne peut être déterminé par une décision unilatérale de quelque côté, mais seulement par des négociations ».

Pour sa part, au cours d'une conférence de presse plus tôt, M. Arafat avait reconnu le droit d'Israël d'exister en sécurité et en paix.

« Dans mon discours d'hier (de-

vant l'Assemblée générale de l'ONU), il était clair que nous parlions du droit de notre peuple à la liberté et l'indépendance conformément à la résolution 181 (du Conseil de sécurité de l'ONU) et le droit de toutes les parties d'exister en paix et en sécurité, y compris l'État de Palestine, Israël et leurs voisins », avait précisé le dirigeant palestinien dans une déclaration préliminaire en anglais qu'il a lue devant les journalistes.

« La décision américaine constitue une reconnaissance de la lutte du peuple palestinien pour l'indépendance et la liberté », a pour sa part commenté le porte-parole hier soir. Selon lui, l'OLP « s'attend que le dialogue s'engage presque immédiatement. Les dirigeants palestiniens désigneront leurs délégués à ce dialogue au début de la semaine prochaine », a-t-il ajouté.

◆ Ottawa

munies. Ce n'est donc qu'aujourd'hui que le Parlement discutera de la motion du gouvernement pour suspendre les règlements de la Chambre et imposer des sessions prolongées jusqu'à minuit et pendant les congés de Noël et du Nouvel An.

L'étude du projet de loi sur le libre-échange comme tel ne commencera donc pas avant demain et il est de plus en plus improbable que le gouvernement réussira à lui faire passer l'étape des Communes et du Sénat avant le 1er janvier. Tout en espérant que « l'humeur des Communes se mette à changer », John Crosbie a indiqué que le Parlement siègera « tout le temps qu'il faut » et que « les Américains sont probablement prêts à accorder un délai de quelques semaines. Le gouvernement canadien ne veut cependant pas commencer à leur demander des faveurs », a ajouté le ministre du Commerce extérieur.

John Crosbie a reconnu hier que « certains travailleurs canadiens seront déplacés : les études révèlent que le nombre de ces travailleurs sera faible au plan national ». Le ministre a refusé de dire si des régions seront plus affectées que d'autres, comme le laisse entendre sa déclaration. Il a cité le précédent de la région du Niagara où, quelques jours avant les élections, Ottawa a reconnu que les vitiiculteurs feraient face à des problèmes particuliers et a mis \$50 millions à leur disposition.

Le gouvernement fédéral n'a cependant rien annoncé ni prévu, semble-t-il, pour des régions comme celles des Cantons de l'Est ou des Bois-Francs au Québec, régions dont toutes les études indiquent qu'elles connaîtront elles aussi des problèmes de transition.

◆ Libéraux

l'année en cours. Argument fallacieux et maquillage budgétaire, répliquent les « garnistes » qui soutiennent que le campagne électorale a permis des rentrées de fonds substantielles et que la situation financière du PLC-Québec est relativement saine.

Sur les causes de la défaite, Francis Fox affiche publiquement la même prudence que le président national du parti, Michel Robert. Tous deux évitent de jeter la pierre à John Turner, allant même jusqu'à reconnaître que dans la deuxième moitié de campagne, à partir du débat télévisé, la performance du chef fut plus que respectable. Le président du PLC-Québec croit plutôt qu'il faut regarder du côté de la thématique électorale, notamment : la confusion entourant le discours de John Turner sur le libre-échange, une position dogmatique inspirée par Lloyd Axworthy et qui ne correspondait pas aux vœux plus libéraux des Québécois et de l'aile québécoise du PLC. Et surtout du caractère rétrograde de l'élection.

Quoi faire alors pour que le PLC retrouve la confiance des Québécois ? D'abord respecter la parole donnée en faveur de l'entente du lac Meech, répond Francis Fox, qui prévoit que sur cette question les libéraux du Québec devront livrer « une grosse bataille » contre les nouveaux députés du Manitoba et de l'Ontario.

Pour l'essentiel des orientations politiques du parti, Francis Fox se propose de brasser la cage. Il lui pa-



Jean-V. DUFRESNE

▲ Montréal

Comme un vieux film de guerre

IMAGINEZ le vieux Lancaster qui rentre d'une mission, trois moteurs en panne, hélices en drapeau, son mitrailleur de queue charcuté, la moitié d'un aileron arraché, à sec de carburant, son train d'atterrissage bloqué à mi-course, le co-pilote hors de combat, tous feux de pistes éteints, dans le brouillard impénétrable de la vieille Angleterre.

Les équipes au sol scrutent l'horizon bouché. Les bombardiers attendent. Le vieux bombardier apparaît soudain, comme une énorme épave aérienne, fantôme qui traîne de l'aile, décroche, se rétablit à la dernière seconde, décroche encore. *On a wing and a prayer*, comme disent les aviateurs. Ça se passait habituellement à l'aube. Aujourd'hui, à Ottawa, ça se passera vers 10 h 30, une heure plus tard dans les Maritimes, si vous écoutez Radio-Canada.

Et on saura alors ce qu'il reste du misérable zinc qui porte à ses flancs le numéro 101, percé de trous de balles comme si on l'avait passé à la machine à coudre. Des films de guerre comme ceux-là, on n'en fait plus. Avouez que, dans le genre épique, on a rarement vu mieux. Du beau cinéma en noir et blanc, et à l'époque on avait plus pitié pour les vieux Lancaster que pour leurs équipages.

Imaginez maintenant que le commandant de la base ressemble plutôt à un gérant de caisse populaire qu'à un héros radicalement moustachu de la bataille de Grande-Bretagne, qu'il porte des lunettes et un nez long, et qu'au lieu d'une douzième tasse de thé servi par le *padre*, il achève son sixième verre de lait.

Wing Commander Robert Bourassa est imperturbable. Je vous laisse imaginer la fin du film. Ayant héroïquement survécu depuis 1978 aux quatre barrages de la DCA suprême, le vieux Lancaster linguistique va-t-il pouvoir résister au cinquième tir des canons à perruques d'Ottawa ?

Je n'en sais strictement rien. Mais je sens qu'au-delà de toute l'hostilité que la Loi 101 a suscité, nos concitoyens anglophones, qui ne l'avouent jamais, pas plus qu'un gentleman n'oserait avouer en société qu'il sait jouer du saxophone baryton, se sont malgré tout pris d'affection pour le misérable document péquiste — j'écris misérable, dans le sens où Victor Hugo l'entendait, naturellement. Qui sait, un jour, peut-être, la loi 101 rejoindra-t-elle le vieux Lancaster et le char russe T-34 au Musée de la Guerre ?

Après tout, on a bien réhabilité Louis Riel.

Faudra attendre le réplique finale de Wing Commander Robert Bourassa, juste avant la fin du film. Mais le rumeur veut déjà que le célèbre caricaturiste de la *Gazette*, Aislain alias Terry Mosher, aurait fait son deuil des délices constitutionnelles québécoises et, ayant présumé d'un jugement trop favorable au bilinguisme intégral des affiches de la rue Sainte-Catherine, quitterait bientôt Montréal pour le *Toronto Star*. Un traitre, Terry, si tout cela est vrai. Mais je le comprendrais. Chacun, à sa manière, préfère ses affiches unilingues, et ce n'est pas ce qui manque à Toronto.

Quant à moi, j'ai bien aussi les Plaines, les Rocheuses, les abords du canal Rideau, le quartier chinois de Vancouver. Mais Montréal ne serait plus pour moi Montréal si on cessait d'y goûter le charme inimitable des accents si variés que prêtent à ma langue les anglophones qui la parlent. Jusqu'à celui des père et fils du *Bon Marché*, à la télévision.

Et sans relancer les ossements de la grand-mère de Bill Johnson, du *Globe and Mail*, qui sont enterrés au cimetière de Côte-des-Neiges — j'ai pourtant moi aussi quelques tibias d'aïeule enfouis du côté de Prince-Albert — j'ai pour argument qu'une affiche de plus ou de moins qui grince au vent ne va pas réveiller pour autant nos ancêtres. Et s'il faut que la Cour suprême décide ce matin que les enseignes du petit commerce possèdent une opinion — les sachets de sucre dans les restaurants jouiront-ils aussi de la liberté d'expression ? — j'espère, pour le repos de ces dépouilles, que ces opinions seront affichées avec la discrétion que réclame leur sommeil.

J'ai confiance — si la Cour proclame le droit à l'affichage bilingue — que nos concitoyens anglophones du Québec n'abuseront pas de ce droit recouvré pour trahir à force d'abus le visage français de notre pays. Mais s'il fallait, contre toute élémentaire sagesse, que la Cour reconnaisse aux commerces anglophones le droit d'afficher en anglais seulement, alors dans mon âme et conscience, je déclarerai ce tribunal mon ennemi de toujours.

Transport des matières dangereuses Une infraction par jour en 1988, révèle la SQ

Martin Pelchat

LES INFRACTIONS liées au transport des matières dangereuses ont connu une hausse de 12 % par rapport à 1987, a révélé hier le nouveau directeur de la Sûreté du Québec, en dressant le bilan de l'année 1988.

Les policiers de la SQ ont relevé en cette matière une moyenne d'une infraction par jour, a ajouté M. Robert Lavigne, qui espère augmenter les effectifs à sa disposition pour la surveillance du transport lourd et des matières dangereuses. Cette équipe compte présentement 68 membres.

D'autre part, malgré les efforts fournis par les policiers en cette année de la sécurité routière, le nombre d'accidents survenus sur le territoire de la Sûreté du Québec pour les neuf premiers mois de 1988 a augmenté de 1,1 % par rapport à 1987.

M. Lavigne a préféré insister sur les progrès réalisés depuis 1985 : baisse de plus de 20 % des accidents mortels et de 3,9 % de l'ensemble des accidents.

Les enquêteurs de la SQ assistent par ailleurs à une mutation du milieu des trafiquants de drogues, d'où la pègre traditionnelle semble avoir été évincée par de nouvelles filières. Les policiers craignent d'assister bientôt

à une guerre des gangs. Dans leur quête de nouveaux marchés, les trafiquants se sont tournés vers le milieu de travail. Cette année, 80 personnes, dont 15 dans la même entreprise, ont été arrêtées en milieu ouvrier.

« Depuis quelques années, a noté M. Lavigne, les stupéfiants sont apparus dans les usines et les bureaux. De plus en plus de patrons d'entreprise, de la multinationale à la PME, font appel aux policiers afin de contrer ce phénomène responsable de baisses de productivité, d'accidents de travail et d'absentéisme ».

Dans les écoles, a ajouté M. Lavigne, les policiers ont décidé de réorienter leurs interventions et de ne plus agir comme « des pompiers qui préviennent des gens des dangers d'un incendie en négligeant d'éteindre le brasier ». Le nouveau plan d'action, implanté dans 141 écoles et polyvalentes, a permis l'arrestation de 419 trafiquants, qui s'étaient livrés à 5.696 transactions.

Enfin, les minorités visibles ne sont toujours pas représentées à la SQ, qui compte implanter cette année un programme à cet effet.

M. Lavigne explique en partie ces difficultés de recrutement par la faible compétitivité de la SQ à ce chapitre par rapport à d'autres corps. « Nous leur offrons les Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et l'Abitibi », a dit M. Lavigne.

rait évident que le PLC ne peut espérer reconquérir le Québec sans s'identifier étroitement à la ligne de la pensée québécoise contemporaine et refaire cette coalition de tous les éléments progressistes et nationalistes du Québec, coalition qui a permis à Brian Mulroney de se maintenir au pouvoir. « Si nous ne sommes pas capables de rejoindre le *main stream* de la pensée québécoise, on va se marginaliser ».

À la toute fin de cet entretien avec LE DEVOIR, Francis Fox a risqué un dernier commentaire sur la performance de son chef, reconnaissant que le handicap linguistique de l'anglophone John Turner a sûrement été un facteur important dans les défaites du PLC au Québec. « Surtout que Brian Mulroney a su mieux articuler un message qui a trouvé plus de résonance chez les Québécois ».

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Bourassa

aura rien de bien différent à cet égard de ce qui est fait lors de l'Assemblée est invitée à adopter d'urgence une loi de retour au travail pour des raisons de sécurité publique.

Les raisons pour suspendre les règles habituelles de l'Assemblée nationale seront nombreuses. Normalement, le débat sur un projet de loi ne commence que sept jours après son dépôt. C'est une règle qui a été adoptée pour donner le temps aux parlementaires, mais aussi aux groupes intéressés, de prendre connaissance du projet.

Si on respectait cette règle, le vide juridique durerait plusieurs jours. Si, non plusieurs mois, car le règlement de l'Assemblée prévoit un ajournement des travaux parlementaires le 21 décembre jusqu'au mois de mars. Il va de soi que cette date limite du 21 décembre sera levée.

La suspension des règles que proposera le gouvernement prévoira tout d'abord que le débat sur le projet de loi commencera dès lundi ou au plus tard mardi. La durée du débat sera alors fonction de l'ampleur du projet de loi. Il est cependant certain que l'on prendra plus qu'une seule journée, le premier ministre Bourassa voulant que tous aient la chance de s'exprimer, assure-t-on.

On prend pour acquis, au bureau du premier ministre, qu'un tel projet de loi sera nécessaire. Il est hautement improbable que la Cour suprême donne raison à la position du gouvernement québécois sur la légitimité de l'affichage unilingue français alors que la Cour supérieure et la Cour d'appel lui ont donné tort. De la même manière on pense que la Cour suprême refusera l'autre extrême qui serait de reconnaître le libre choix quant à la langue d'affichage.

Le premier ministre a dans ses dossiers plusieurs « options » quant à la nature de la solution qu'il proposera à ses collègues. La plus probable est le maintien de l'unilinguisme dans l'affichage extérieur, mais l'introduction d'une forme de bilinguisme, avec français prioritaire dans l'affichage intérieur. Du moins, M. Bourassa a évoqué lui-même avec insistance, ces derniers jours, ce scénario.

Le défi pour M. Bourassa au cours des prochaines heures sera de faire approuver par ses collègues ministres et députés la solution que lui a retenue. Il multipliera les rencontres et réunions d'ici dimanche soir :

■ cet après-midi, M. Bourassa analysera le jugement avec des conseillers juridiques et ses conseillers politiques. En fin d'après-midi, vers 16 h 30, il commentera le jugement en conférence de presse. En début de soirée, il réunit son conseil des ministres;

■ demain matin, M. Bourassa sera à l'Assemblée nationale pour la période des questions. Vers midi, l'exécutif du Parti libéral se réunira à son bureau de l'édifice « J » appelé aussi le « bunker ». En soirée, il réunit son caucus des députés;

■ samedi, M. Bourassa participera à une réunion du conseil général du Parti libéral. La réunion aura lieu à Québec, à l'hôtel Le Concorde en début d'après-midi. Cet organisme, qui est la plus haute instance entre les congrès, pourra être appelé à modifier le programme du parti qui assurerait qu'on permettrait le bilinguisme dans l'affichage avec comme seule réserve que le français devait demeurer prioritaire. Il se pourrait que cette réunion ait lieu à huis clos, ceci à la demande de plusieurs militants qui craignent devoir discuter dans une salle transformée en studio de télévision. Une décision sera prise demain par l'exécutif du parti;

■ dimanche, en début d'après-midi, le conseil des ministres se réunira à nouveau. Puis vers 17 heures, M. Bourassa rendra publique en conférence de presse la décision de son gouvernement.

◆ Cour suprême

Le cérémonial de la Cour sera simple. À l'annonce du nom de leur client, chacun des avocats se lèvera et restera debout jusqu'à la fin du prononcé du jugement.

Dans les deux causes impliquant Singer et Chaussure Brown, le juge en chef Brian Dickson annoncera en français, puis en anglais, les résultats du pourvoi (rejeté ou accueilli) et lira les questions constitutionnelles (quatre dans la cause Singer, trois dans la cause Chaussure Brown) ainsi que la réponse de la Cour.

Une fois que les juges auront quitté la salle, avocats et journalistes se dirigeront dans une joyeuse anarchie qui au bureau du greffier, qui à la salle de presse où on leur remettra une copie du jugement.

Pour le gouvernement du Québec, deux avocats seront présents, Me Robert Décaray et Yves de Montigny, le premier étant le correspondant à Ottawa du gouvernement québécois et le second a plaidé la cause de la loi 101 lors des audiences en novembre 1987.

Aussitôt le jugement connu, Me Décaray doit informer par téléphone son client à Québec des conclusions de la Cour et fera parvenir le texte à Québec par télécopieur.

À l'autre bout du télécopieur, à Québec, l'autre avocat qui a plaidé la cause pour le gouvernement, Me André Tremblay, recevra le jugement pour en faire l'analyse.

C'est vers 16 h 30 que le premier ministre Robert Bourassa, accompagné des ministres Gil Rémillard et Guy Rivard, tiendra une conférence de presse pour commenter le jugement.

À Ottawa, on indique que le gouvernement ne réagira officiellement qu'après que le gouvernement québécois aura fait connaître sa réponse législative », donc probablement en début de semaine.

Ce n'est toutefois pas le secrétaire d'État Benoît Bouchard — responsable des questions touchant les minorités linguistiques — qui fera connaître la réplique du gouvernement canadien, mais le ministre responsable des relations fédérales-provinciales, le sénateur Lowell Murray.

Essentiellement, la Cour doit répondre ce matin à trois questions constitutionnelles dans la cause Chaussure Brown, soit :

■ l'application de la clause « non-obstant » par l'ancien gouvernement péquiste à l'ensemble de sa législation, dont bien sûr la loi 101, était-elle valide ?

■ si non, les dispositions de la loi 101 exigeant l'affichage exclusif en français sont-elles compatibles avec la liberté d'expression garantie par les Chartes canadiennes et québécoises des droits et libertés ?

■ si non, ces mesures sont-elles tout de même justifiables en vertu de l'article 1 de la Charte canadienne, c'est-à-dire que les droits sont restreints par des limites raisonnables dans le cadre d'une société libre et démocratique ?

De plus, la Cour doit se pencher sur une question spécifique dans la cause de M. Singer, soit de savoir si le Québec peut, en vertu des compétences qui lui sont données par la Constitution, obliger les commerçants à utiliser le français — même si ce n'est pas un usage exclusif — dans leur affichage commercial.